



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserves naturelles

Question écrite n° 22739

Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le gel des crédits d'investissement de l'État en direction des réserves naturelles. Depuis de nombreuses années, le travail accompli dans le cadre des réserves naturelles est reconnu comme la voie à suivre dans le domaine de la protection de la nature. Aujourd'hui, la situation est devenue particulièrement critique pour l'ensemble des réserves naturelles de notre pays. Depuis le début de l'année, ces organismes sont soumis à la convention collective de l'animation. Cependant, le gel des crédits de report imposé à tous les ministères met gravement en péril le devenir des réserves naturelles car nous constatons qu'aucune mesure de soutien en fonctionnement n'accompagne la mise en oeuvre de cette convention. Par ailleurs, l'absence de mesure d'accompagnement pour les emplois jeunes fait resurgir le déficit chronique tant en termes de personnel qu'en termes de moyens affectés au domaine de la protection de la nature. De plus, le gel des crédits d'investissement en direction de ces organismes est acté pour cette année et les perspectives pour 2004 ne sont guère rassurantes. Si les collectivités territoriales aident efficacement les réserves naturelles dans l'exercice de leur mission, il ne leur appartient pas de se substituer à l'État. C'est pourquoi il lui demande quels moyens il compte mettre en oeuvre pour que les réserves naturelles puissent sur le terrain continuer à exercer leurs missions essentielles.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux conséquences des mesures de maîtrise de la dépense publique, décidées par le Gouvernement, sur les missions confiées par l'État aux gestionnaires de réserves naturelles nationales pour la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Le rôle joué par les réserves naturelles comme outils irremplaçables pour la protection et la gestion concertées du patrimoine naturel est souligné à juste titre. Elles sont aussi des laboratoires de suivi de l'évolution du patrimoine. Elles contribuent par ailleurs à valoriser les territoires sur lesquels elles sont implantées chaque fois que l'ouverture au public est compatible avec leur objectif prioritaire de protection. La conjoncture économique internationale défavorable et la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses de l'État ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures de régulation budgétaire. Les enveloppes déléguées aux préfets de région au cours du premier semestre ont tenu compte de ces décisions. Dans les récentes discussions avec le ministre chargé du budget, il a été fait état des difficultés que ces arbitrages budgétaires causaient, dans un secteur particulièrement fragile, aux gestionnaires des réserves naturelles nationales, notamment associatifs, et à la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Une des toutes premières priorités de la ministre de l'écologie et du développement durable a concerné le manque de crédits de paiements qui pénalise gravement les gestionnaires qui ont engagé des investissements avec l'accord de l'État, mais ne peuvent obtenir le versement à concurrence des subventions. A la suite de ces discussions, la ministre a obtenu du Premier ministre un arbitrage sur le dégel de l'intégralité des crédits de fonctionnement des réserves naturelles nationales. Par ailleurs, des crédits de paiements supplémentaires seront mis en place prochainement pour permettre aux directions régionales de l'environnement (DIREN) d'honorer les engagements du ministère en matière d'investissement dans les réserves, en donnant la priorité

aux situations d'urgence et à la mise en oeuvre des plans de gestion approuvés. Cet arbitrage va permettre aux réserves naturelles de remplir en 2003 les missions qui leur sont confiées. Il ne doit pas pour autant faire oublier l'impératif de rigueur dans la gestion des dépenses publiques. Pour 2004, les propositions de la ministre de l'écologie et du développement durable traduisant son engagement au bénéfice de la gestion des espaces naturels seront présentées en octobre au Parlement dans le projet de loi de finances 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bianco](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22739

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5925

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7650